



Mission à l'étranger - conséquences titre de séjour et naturalisa

Par **CyliaO**, le **25/11/2017** à **14:27**

Bonjour,

Je suis arrivée en France en septembre 2015. J'ai fait un master de 16 mois jusqu'en décembre 2016. Je suis en CDI depuis janvier 2017 et en possession d'un passeport talent type « salarié qualifié/entreprise innovante » valide jusqu'en mai 2021.

Mon entreprise me propose d'aller au Qatar dans l'une de ses filiales pour une mission de deux ans.

Si j'y vais en contrat expat, puis-je garder mon titre de séjour ou je le perds impérativement dès que je ne suis plus résidente en France ?

Et à mon retour du Qatar, si je souhaite demander la naturalisation, faudra-t-il que j'attende 5 ans supplémentaires pour faire ma demande ou les 2 ans 4 mois passés en France avant mon départ au Qatar sont-ils comptés ?

Merci d'avance pour votre retour.

Cordialement,

Cylia